



**ARRETE**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**N° PM-AC-2026-01-007**

**Le Maire de Montussan,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;  
**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;  
**Vu** la demande présentée par la société INEO, sise 46 avenue de la Source à SALLEBOEUF (33370), pour la route de la Laurence à Montussan (33450) ;

**Considérant** qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Du 26 janvier 2026 au 13 février 2026, la société INEO est autorisée à réaliser l'ouverture de trois chambres sur chaussée, route de la Laurence à Montussan (33450).

**ARTICLE 2 :**

La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux.  
Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :**

Une voie de circulation sera neutralisée dans la zone des travaux, une alternance manuelle sera mise en place.

**ARTICLE 4 :**

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle réglera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

**ARTICLE 5 :**

La réfection de l'accotement et/ou trottoir devra être particulièrement soignée. La remise en état doit être effectuée dans les quinze jours.

**ARTICLE 6 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.



## **ARTICLE 8 :**

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de Montussan, la Gendarmerie de Carbon-Blanc, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de Saint-Loubès et à la société VEOLIA à Pompignac.

Montussan, le 6 janvier 2026

Le Maire,

Frédéric DEPIGNE





## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa  
N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : MARTINEZ..... Prénom : Jean-Marie.....

Dénomination : INEO INFRACOM ET SES SOUS-TRAITANTS Représenté par :

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 46 AVENUE DE LA SOURCE

Code postal 3 3 3 7 0 Localité : SALLEBOEUF Pays : FRANCE

Téléphone 0 5 5 5 7 2 6 4 3 5 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 1 1 1

Courriel : jean-marie.martinez@equans.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal 1 1 1 1 1 Localité : ..... Pays : .....

Téléphone 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : 1 1 1

Courriel : ..... @ .....

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : ROUTE DE LAURENCE

Code postal 3 3 4 5 0 Localité : MONTUSSAN

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : OUVERTURE DE 3 CHAMBRES SUR CHAUSSEE

(intervention de +/-1/2 journée)

Date prévue de début des travaux : 2 6 0 1 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 1 5

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 1 5 Date de début de réglementation 2 6 0 1 2 0 2 6

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue 1 1 1

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) 0 1

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers   
poids lourds

Stationner

véhicules légers   
poids lourds

Dépasser

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

BALISAGE CHANTIER TEMPORAIRE PAR CÔNES, PANNEAUX DE SIGNALISATIONS

AK3 AK5, GARDES CORPS, VÉHICULE AVEC GYROPHARE, TRIFLASH AUX ABORDS DU CHANTIER ET ALTERNAT MANUEL SI NÉCESSAIRE

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : MARTINEZ Prénom : Jean-Marie

Dénomination : INEO INFRACOM Représenté par :

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 46 AVENUE DE LA SOURCE

Code postal 33370 Localité : SALLEBOEUF Pays : FRANCE

Téléphone 05 57 26 43 53 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       

Courriel : jean-marie.martinez@equans.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Bxle : 0 5 0 1 2 0 2 6

Nom : MARTINEZ Prénom : Jean-Marie Qualité : RESPONSABLE FIBRE

Alissia  
Raynaud

Signé  
numériquement par  
Alissia Raynaud